

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019

Le Maire de Cléry-Saint-André, certifie avoir convoqué, le trois décembre deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le neuf décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures.

Étaient présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Alain DIET, Monsieur Thierry TELLIER, Adjoint au Maire,
- Madame Laurence HUME, Monsieur Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT BAECHLER, Marie-Thérèse LAGNAIS-GOLDFEIL, Nathalie LAVAL, Anne-Sophie MOUZET (à partir du point n°3 de l'ordre du jour), Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Bertrand HUTTEL, Gabriel PINSARD, Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Alain GRILLON a donné pouvoir à Daniel ZONCA,
- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Gérard CORGNAC,
- Monsieur Olivier JOUIN a donné pouvoir à Brigitte MARTIN,

Était absente :

- Madame Catherine BURAUULT.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame Anne-Sophie MOUZET est désignée comme secrétaire de séance,

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 octobre 2019

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité.

96. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT et autres actes qu'il a signés dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de travaux pour l'isolation des combles de plusieurs bâtiments municipaux avec l'entreprise Sud Isolation située à Orléans (45) pour un montant de 30 785,31 euros TTC.
- Marché de travaux pour diverses reprises de voiries avec l'entreprise Ourcelles TP située à Josnes (41) pour un montant de 9 817,80 euros HT.

Arrivée de Madame Karine SAINTON

TRAVAUX - SECURITE

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain DIET informe les élus des éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Rue du Maréchal Foch : l'aménagement du trottoir sud est quasiment terminé. Les enrobés seront réalisés au cours de la semaine du 9 au 13 décembre. La couche de roulement est rénovée par le Conseil départemental du Loiret. Les travaux vont s'interrompre le 19 décembre jusqu'au 6 janvier. Le nouveau feu tricolore desservant la rue des Ruelles est fonctionnel et sera mis en service dès le retrait des alternats. Les travaux se poursuivront en janvier pendant environ 2 semaines pour finaliser le trottoir nord.
- Place De Gaulle : le chantier a pris du retard en raison des intempéries du mois de novembre qui rendaient l'accès au site difficile. L'effacement des réseaux est terminé. L'entreprise Richard a débuté les plantations et la pose des jeux pour enfants. La finalisation de la voirie et des cheminements sera possible une fois les aires de jeux terminées.
- PPI Voirie 2019 : les travaux de la rue de la Fontaine sont finalisés ainsi que ceux de la Cour de la Mairie. L'entreprise réalise actuellement plusieurs travaux de reprises de voiries diverses.
- Piste cyclable rue du Stade : Suite à un retard de l'entreprise chargée de la pose des clôtures sur l'ancien site Pharma Sinclair, le chantier a dû être reporté en janvier.
- Basilique : L'essentiel des travaux sont terminés et l'échafaudage est démonté en grande partie. Seule l'entreprise de couverture continue actuellement sur le chantier. Le déchaffaudage complet sera réalisé en janvier.
- Salle des Genêts d'Or : le sol de la petite salle a été remplacé début novembre par du carrelage.
- Isolation des combles des bâtiments communaux : l'entreprise Sud Isolation interviendra fin décembre/début janvier pour réaliser l'isolation des combles de la mairie, de la salle de l'harmonie, de l'école de musique et du restaurant scolaire.
- Vidéo protection : les entreprises ont remis leurs offres le 3 décembre dernier. Elles sont en cours d'analyse.
- Agès et vie : Suite à la délivrance du permis de construire, la signature de la vente du terrain est prévue le 13 décembre 2019. Le bornage des parcelles a été réalisé ainsi que les études de sol.
- Liaison Grémillon : La commune attend l'arrivée du nouveau responsable des services techniques pour finaliser l'élaboration de la liaison « Grémillon » qui permettra de connecter directement le secteur de la Poule Blanche au centre ville, en toute sécurité.
- Renouvellement de la Signalisation d'information locale : les entreprises ont remis leurs offres qui sont en cours d'analyse pour un engagement courant décembre et une pose début 2020.
- Eclairage public : Un dispositif de sur-éclairage a été ajouté au niveau du passage piéton situé face à la mairie.

Madame Brigitte MARTIN rappelle qu'il avait été demandé de retirer des plantations des bacs situés à droite de la mairie sur la Rue du Maréchal Foch, elle demande où en est le traitement de la demande. Monsieur Alain DIET répond que cela a été fait ce jour. Comme il avait déjà été répondu, la commune ne souhaitait pas perdre les arbustes et attendait de pouvoir les replanter sur un autre chantier.

Monsieur Gabriel PINSARD souhaite faire part de deux questionnements concernant l'aménagement de la Place De Gaulle : un sur la largeur de la voirie d'accès à la Maison de Santé, l'autre sur le nombre de places de stationnement qui lui semble continuer d'être insuffisant.

Concernant la voirie, Monsieur le Maire répond que la largeur de voirie de 4 mètres avait été préconisée par les maîtres d'œuvres pour obliger les véhicules à rouler lentement, en respectant la

sécurité dans le parc. Normalement, c'était une largeur adaptée à un croisement à 20 km/h, qui est la vitesse autorisée dans ce parc. Néanmoins, il constate lui aussi que la réalité est différente et que certains conducteurs, âgés notamment, ont des difficultés à croiser en restant dans leur couloir. Des solutions sont en cours d'examen avec les maitres d'œuvre. La finalisation des places de stationnement en calcaire devant les riverains devrait donner un peu de facilité.

Concernant le nombre de place de stationnement, Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Val d'Ardoux avait volontairement minoré le nombre de places de stationnement sur le parking pour contenir l'enveloppe budgétaire de la MSP du Val d'Ardoux. Monsieur le Maire avait affirmé dès le départ que des places étaient manquantes et que c'est la raison pour laquelle il a proposé de faire don du parking de l'ancien centre de tri pour les professionnels afin qu'ils n'occupent pas de places de stationnement sur le parking des patients. Il ajoute ensuite que la commune de Cléry-Saint-André a pris à sa charge, dans le cadre du réaménagement de la Place De Gaulle, une extension d'une douzaine de places de stationnement. Il demeure possible de marquer les places de stationnement pour améliorer l'usage, mais ceci avait été interdit par l'Architecte des Bâtiments de France. Des solutions adaptées au cadre existent cependant, Monsieur le Maire entend réengager le dialogue avec l'Architecte des Bâtiments de France en s'appuyant sur le vécu du site désormais. Il souhaite cependant que la Communauté de communes des Terres du Val de Loire puisse être associée à ce financement, considérant que la commune de Cléry-Saint-André a déjà apporté d'importantes contributions pour sa part.

Monsieur Gabriel PINSARD demande si la commune a obtenu des subventions pour l'isolation des combles. Il est répondu que la commune bénéficie effectivement de plus de 11 000 euros de certificats d'économie d'énergie, qui sont directement déduits du montant du marché. Monsieur Gabriel PINSARD demande s'il restait des classes à isoler à l'école. Il lui est répondu qu'il restait deux classes mais où l'isolation n'était pas possible sans une reprise complète de plafond, car il y a un problème de portance.

97. Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la Place Charles De Gaulle

Madame Sylvie THIERY présente deux propositions d'avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la Place Charles De Gaulle.

- Avenant au lot VRD pour un montant en plus value de 28 192,18 euros HT et relatif à :
 - o La reprise complète de la structure de chaussée de la partie sud de la rue de la Gare ;
 - o La réalisation par l'entreprise de VRD du branchement d'eau pour un coût moindre que l'offre de Véolia ;
 - o La prolongation d'un chemin en calcaire non initialement prévue au CCTP ;
 - o La réalisation des dalles pour les tables de pique-nique retirées au lot maçonnerie pour les confier au lot VRD, moins cher ;
 - o Une réparation de voirie réalisée Avenue Francis de Croisset à l'occasion de la modification des bordures ;
 - o Diverses sujétions imprévues en cours de chantier.
- Avenant au lot Espaces Verts pour un montant en plus value de 34 235,36 euros HT relatif à l'ajout de 3 aires de jeux supplémentaires par rapport au projet initial.

Le montant total des avenants s'élève donc à 62 427,54 euros HT, soit 15,2 % du montant initial des marchés de travaux.

Monsieur Gabriel PINSARD déclare que 15 % d'augmentation c'est beaucoup. Monsieur le Maire répond que, d'une part, le montant des travaux était inférieur aux prévisions initialement et que d'autre part, la commune a eu des très bonnes surprises de subventions, c'est pourquoi il a été décidé d'apporter un meilleur aménagement pour les enfants en passant de une à quatre aires de jeux.

Monsieur Grégory BUBENHEIMER déclare que le Conseil municipal d'enfants avait été consulté sur l'aménagement de l'aire de jeux et que ses préconisations n'ont pas respectées. D'autre part, il rappelle qu'avait été émise l'idée de valoriser le passé historique de cette place et la présence de la gare avait été émise, et qu'au final on ne l'a pas réalisé. Monsieur le Maire réfute ces deux points. Sur les aires de jeux, Madame Odile BOURGOIN confirme que le CME a validé chaque étape de cet aménagement d'aire de jeux et que les jeux installés sont ceux retenus par les enfants lors d'une de leur séance en juin 2019. Concernant le volet historique, Monsieur le Maire répond que ce point n'est pas du tout oublié : un appel à documents a été lancé et un projet de valorisation est en cours de préparation qui s'appuie sur l'initiative bénévole de plusieurs cléricois, comme cela a été fait concernant la stèle du Général De Gaulle.

Monsieur Thierry TELLIER souhaite pour sa part mettre en avant l'effort de plantations d'arbres et de végétaux réalisé par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 18 voix POUR et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER).

- D'approuver les avenants proposés aux marchés de travaux d'aménagement de la Place Charles De Gaulle.

98. Extension du restaurant scolaire : demandes de subventions

Monsieur Thierry TELLIER rappelle que le conseil municipal a approuvé lors de sa séance de juillet le principe d'une extension du restaurant scolaire qui maintienne la préparation sur place des repas. Le coût de cette extension a été estimé par le programmiste à 714 537 euros HT. Ceci comprend :

- L'extension et la restructuration de la cuisine afin de pouvoir continuer de produire sur place à partir de produits frais et locaux. Ceci nécessite principalement l'extension de l'espace de stockage avec la création de chambres froides, l'agrandissement de la légumerie et la modernisation du matériel. Ceci est estimé à un coût de 372 500 euros.
- Une modernisation concomitante de la salle de restauration, comprenant la réfection des sols, une amélioration énergétique (chauffage et éclairage) et une amélioration de l'acoustique. Le bureau d'étude a également proposé d'intégrer à ce rafraichissement les aménagements nécessaires à un passage en self-service (pour les élémentaires uniquement). Selon le bureau d'étude, le passage en self permettrait de pouvoir réaliser la montée en capacité du restaurant sans avoir besoin d'agrandir la partie salle de restaurant. L'ensemble est estimé à 179 160 euros.
- Les prestations intellectuelles et frais annexes qui s'élèvent à 135 294 euros : elles comprennent principalement la maîtrise d'œuvre estimée à 12 % du montant des travaux compte tenu de la complexité (66 199 €), l'assistance à maîtrise d'ouvrage dont en particulier le travail de programmation déjà réalisé, les études de sols, géomètres, contrôleurs techniques, diagnostics obligatoires...
- Une marge de 5 % d'imprévus est également incluse (27 583 euros).

La commune peut solliciter le soutien financier de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux. L'éducation étant une thématique prioritaire, il est possible d'obtenir jusqu'à 35 % de subvention.

L'aide du Conseil départemental du Loiret va être sollicité au taux maximum pour les investissements d'intérêt communal.

Enfin, il semble possible de solliciter une aide de la Région Centre, au titre d'une partie seulement des travaux. En effet, le Contrat régional de solidarité territoriale du PETR Loire Beauce a prévu des crédits pour accompagner le développement d'un approvisionnement local et durable de la restauration scolaire. Cléry-Saint-André fait partie des communes qui participent à la démarche. Aussi,

certaines investissements qui facilitent ce recours aux produits locaux (matériels, chambres froides, etc...) seraient susceptible d'être aidés jusqu'à 40 %.

Dans l'hypothèse où la commune réussirait à obtenir de chaque partenaire le meilleur taux de subvention possible, le plan de financement serait le suivant :

Extension du restaurant scolaire				
DEPENSES			RECETTES	
Objet	Dépenses HT	Dépenses TTC	Financier / Programme	Subvention
Rénovation des salles de restaurant et aménagement d'un	179 160,00 €	214 992,00 €	Etat - DETR	250 087,95 €
Extension et modernisation de la cuisine (dont matériels)	372 500,00 €	447 000,00 €	Conseil départemental du Loiret	100 000,00 €
Maitrise d'œuvre	66 199,00 €	79 438,80 €	Région (40 % sur une partie seulement du projet)	160 000,00 €
AMO	30 960,00 €	37 152,00 €		
Autres prestations intellectuelles (géomètre, SPS...)	15 827,00 €	18 992,40 €		
Assurances, publicité, révisions de prix	22 308,00 €	26 769,60 €	FCTVA	140 655,18 €
Tolérance 5 %	27 583,00 €	33 099,60 €	Reste à financer Mairie de Cléry-Saint-André	206 701,27 €
TOTAL	714 537,00 €	857 444,40 €	TOTAL	857 444,40 €

Monsieur Gabriel PINSARD pense qu'avec un self, les enfants risquent de manger trop vite. Il n'est globalement pas favorable au self. Monsieur le Maire répond que ce point demeurera à arbitrer lorsque l'on aura une vision beaucoup plus précise en étant accompagné par un architecte. Il fait part de sa propre interrogation sur le gaspillage alimentaire. Monsieur Gabriel PINSARD répond que la visite qui avait été faite à Beaugency avait montré qu'il n'y avait pas tant de gaspillage et que des solutions existent pour en tenir compte. Monsieur le Maire suggère que les élus qui suivront ce dossier se déplacent dans d'autres communes pour voir comment cela fonctionne ailleurs.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter le soutien financier du Conseil départemental du Loiret, dans le cadre de l'aide aux projets d'investissement communaux ;
- De solliciter le soutien financier de l'Etat, dans le cadre de la DETR 2020 ;
- De la Région Centre-Val de Loire au titre du CRST du PETR Loire Beauce, dans le cadre de la politique de soutien à la structuration d'une filière locale d'approvisionnement des restaurants scolaires ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

URBANISME

Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur Gérard CORGNAC informe des biens suivants qui ont été examinés et n'ont pas fait l'objet d'une préemption dans le cadre de la délégation attribuée au Maire par le conseil municipal :

	Adresse	Superficie de la parcelle	Références cadastrales	Nature du bien
350	route de Dry	544 m ²	AE n° 122	terrain
	rue du Long Boyau	1069 m ²	AC n° 229	terrain
427	rue des Hauts Bergerets	612 m ²	ZS n° 312	terrain
4	rue du Clos de Montreuil	86 m ²	AB n° 458	grange/habitation
3	rue des Ruelles	1139 m ²	AK n° 249-251	bureaux

Monsieur le Maire signale que la commune a été notifiée le 5 novembre dernier d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'ancienne maison médicale. Il s'agit du troisième projet de reconversion en logement de ce bâtiment. Un premier avait été abandonné par son porteur de projet.

Un second a été arrêté par la commune car il comportait une trop grande densité (12 logements) et ne respectait pas le cadre urbain et architectural.

Le dernier projet présenté comporte la création de 6 appartements locatifs (T2/T3). Il s'insère dans l'enveloppe existante du bâtiment, ce qui ne pose donc pas de contrainte architecturale. Il est porté par un entrepreneur local. Le projet présenté respecte bien les obligations relatives au stationnement (2 places par logement minimum). La commission Urbanisme, réunie le 18 novembre 2019, a approuvé de ne pas exercer de préemption sur ce bien.

Monsieur Daniel ZONCA demande s'il va rester du parking sur le terrain de l'ancienne Maison médicale. Monsieur Gérard CORGNAC rappelle que la commune demeure propriétaire d'une ancienne portion de route qui passait à travers le parking. Ceci lui a été un outil fort utile pour contrôler le devenir du site. Il explique que l'équipe en place après mars aura le choix : soit vendre la route à l'aménageur pour qu'il agrandisse son terrain, soit le conserver pour en faire un projet d'aménagement.

99. Point d'information sur le dispositif d'aides à la rénovation des façades et orientations 2020

Monsieur Claude BOISSAY informe que lors de sa réunion du 18 novembre 2019, la commission Urbanisme a attribué un premier dossier d'aide à la rénovation des façades, pour une maison située rue de Meung, et pour un montant de 1 050,20 euros.

A ce jour, 12 particuliers ont été renseignés pour un projet de rénovation sur la commune. 3 ne correspondaient pas aux critères d'attribution. Les neufs autres étudient le dépôt d'un dossier ou sont en attente de l'autorisation d'urbanisme nécessaire à ce dépôt.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De maintenir inchangé le périmètre d'intervention en 2020, à savoir l'ensemble de la zone Up du Plan local d'urbanisme ;
- D'ouvrir de nouveau une enveloppe de 10 000 euros pour le budget 2020 et d'autoriser le Maire à engager les sommes nécessaires à l'attribution des aides, et ce y compris en amont du vote du budget.

100. Adhésion au CAUE du Loiret

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que la commune bénéficiait jusqu'en 2018 d'une adhésion au CAUE prise en charge par la Communauté de communes. Celle-ci a décidé de ne pas reconduire l'adhésion en 2019.

Pour rappel, les Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont des associations loi 1901 qui ont pour missions de délivrer de l'information gratuite et indépendante en matière d'architecture et d'urbanisme. Ils peuvent être consultés directement par les particuliers, mais le CAUE du Loiret réalise également gratuitement des missions d'accompagnement des communes sur leurs enjeux d'urbanisme. Les deux dernières missions du CAUE sur notre commune ont été une étude sur les besoins des équipements culturels, et le Forum de l'Architecture et du Paysage qui a fait plancher plusieurs équipes de jeunes architectes et urbanismes sur le devenir de deux sites municipaux : la Place de Gaulle et le Chemin du Paradis.

Les CAUE sont financés par les Conseils départementaux au travers d'une fraction de la taxe d'aménagement. Ils complètent cependant leur financement par des adhésions volontaires des collectivités locales bénéficiant de leurs conseils.

La commune de Cléry-Saint-André a un long historique de travail avec le CAUE du Loiret. Nous orientons régulièrement des particuliers vers le CAUE pour des conseils. C'est pourquoi il est proposé de reprendre une adhésion en direct au CAUE à compter du 1^{er} janvier 2020. Le coût de l'adhésion est de 570 euros par an.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au CAUE du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2020.

FINANCES

101. Débat d'orientations budgétaires 2020

Monsieur Alain DIET rappelle que le débat d'orientations budgétaires a pour objectif d'informer, en amont du vote des documents budgétaires, le conseil municipal sur le contexte financier dans lequel est réalisée l'élaboration du budget primitif, sur les grandes orientations connues en fonctionnement et en investissement, et les priorités d'investissement qu'il est envisagé d'inscrire au budget 2020.

Monsieur Alain DIET et Monsieur Gérard CORGNAC présentent le rapport d'orientations budgétaires 2020. Il a été présenté à la commission Finances le 5 décembre 2019. Un débat peut être engagé sur ces orientations.

Le rapport présenté ne suscite qu'une unique intervention : Monsieur Gabriel PINSARD reconnaît la bonne situation financière de la commune.

Le conseil municipal donne acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

102. Décision budgétaire modificative n°2 du budget principal

Madame Alain DIET présente un projet de décision budgétaire modificative qui a été approuvé par la commission Finances lors de sa réunion du 5 décembre 2019. Elle a pour objet d'ajuster les enveloppes budgétaires des différents projets d'investissement au vu de l'exécution.

Il est proposé de procéder aux ajustements suivants :

- Opération 302 – Place De Gaulle : il est apparu lors de la réalisation des travaux que la structure de chaussée de la rue de la gare était beaucoup trop mince (moins de 20 cm). Il a donc été nécessaire de reprendre intégralement cette structure de voirie.
- Opération 302 – Vidéoprotection du centre ville : les plis des entreprises ont été déposés le 3 décembre dernier et sont en cours d'analyse. Il en ressort des résultats supérieurs aux estimations. Aussi, en attente des résultats d'analyse des offres, il est proposé d'ouvrir dès à présent des crédits supplémentaires.
- Opération 303 – Forage pour l'arrosage du stade : l'étude hydrologique a été réalisée et le dossier est actuellement en instruction par les services de la DDT. Le délai de réponse étant prévu début 2020, ces crédits sont à reporter sur l'exercice suivant.
- Opération 303 – Rénovation de l'Espace Loire : le coût d'exécution du projet s'est avéré inférieur aux prévisions budgétaires initiales.
- Opération 303 – Rénovation du court de tennis : le marché a été attribué à un montant supérieur à l'estimation qui avait servi à l'élaboration du budget.
- Opération 303 – Enveloppe pour divers travaux : ouverture de crédits supplémentaires pour répondre aux diverses acquisitions et travaux réalisés dans les bâtiments sportifs et de loisirs.
- Opération 304 – Remplacement de la SIL : ouverture de crédits pour le remplacement de l'ensemble des réglottes de signalisation d'information locale par une nouvelle signalétique mise à jour et conforme aux orientations de couleur du mobilier urbain.

- Opération 305 – Informatisation de la bibliothèque : le coût d'exécution du projet s'est avéré inférieur aux prévisions budgétaires initiales.
- Opération 306 – Aide à la rénovation des façades : annulation d'une partie des crédits au vu de l'exécution sur 2019.
- Opération 306 – Aménagement de la rue des Hauts Bergerêts : le coût d'exécution du projet s'est avéré inférieur aux prévisions budgétaires initiales.
- Opération 306 – Renforcement du réseau électrique : annulation sur 2019 pour report sur 2020 d'une extension envisagée dans le domaine du Gué du Roi, le pétitionnaire ne débutant pas ses travaux cette année.
- Opération 307 – Mobiliers et matériels divers : annulation d'une partie des crédits au vu de l'exécution sur 2019.
- Opération 308 – Rénovation de la façade de la Maison Lebrun: le coût d'exécution du projet s'est avéré inférieur aux prévisions budgétaires initiales.
- Opération 308 – Villa des Bordes : ouverture de crédits supplémentaires pour la mise en accessibilité des sanitaires du restaurant.
- Chapitre 020 : Prélèvement de 12 000 euros sur l'enveloppe des dépenses imprévues.

Le tableau récapitulatif est joint le suivant :

Budget 2019 - Commune de Cléry-Saint-André - DM n°2			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Crédits	Imputation	Crédits
<i>PAS DE MODIFICATION</i>		<i>PAS DE MODIFICATION</i>	
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Imputation	Crédits	Imputation	Crédits
Op. 302 Voirie et cadre de vie	33 000,00		
Aménagement de la Place De Gaulle	18 000,00		
Vidéo-protection du centre ville	15 000,00		
Op. 303 Sports et vie associative	-19 900,00		
Forage stade	-13 500,00		
Rénovation de l'Espace Loire	-17 000,00		
Rénovation des courts de tennis	4 000,00		
Enveloppe annuelle pour divers investissements	6 600,00		
Op. 304 Développement économique et tourisme	12 000,00		
Remplacement de la S.I.L.	12 000,00		
Op. 305 Culture et Patrimoine	-1 000,00		
Informatisation de la bibliothèque	-1 000,00		
Op. 306 Développement durable et urbanisme	-23 100,00		
Aide à la rénovation des façades	-5 300,00		
Aménagement de la rue des Hauts Bergerêts	-9 800,00		
Renforcements réseau électrique	-8 000,00		
Op. 307 Autres services publics communaux	-2 000,00		
Mobiliers et matériels divers	-2 000,00		
Op. 308 Parc privé de la Mairie	13 000,00		
Rénovation façade Maison Lebrun	-3 000,00		
Mise en accessibilité Villa des Bordes	16 000,00		
020 Dépenses imprévues	-12 000,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER) :

- d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal telle que présentée.

103. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020

Monsieur Alain DIET rappelle qu'entre le 1er janvier et la date de vote du budget, le maire ne peut engager, liquider et mandater que les dépenses de fonctionnement, dans la limite du budget de l'année précédente, les annuités des emprunts et les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

Le code général des collectivités territoriales permet cependant au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles, dans la limite de 25 % de l'enveloppe du budget de l'année précédente, soit pour notre collectivité un plafond de 1 579 959 € x 25 % = 394 989 €

Des besoins, notamment d'acquisitions de matériel, d'attribution de subvention pour l'aide aux façades ou d'engagement de travaux urgents, pouvant survenir d'ici le vote du budget, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles.

Opération	Montant 2019 (y.c. DM)	Plafond d'autorisation 2020 par anticipation
Opération 301 - Investissements en faveur des écoles et services périscolaires	43 597 €	10 899 € (25 %)
Opération 302 – Investissements en faveur de la voirie et du cadre de vie	1 165 970 €	116 597 € (10 %)
Opération 303 – Investissements en faveur du sport et de la vie associative	175 100 €	43 775 € (25 %)
Opération 304 – Investissements en faveur du patrimoine et de la culture	22 000 €	5 500 € (25 %)
Opération 305 – Investissements en faveur du tourisme et du développement économique	12 000 €	3 000 € (25 %)
Opération 306 – Investissements en faveur du développement durable et de l'urbanisme	34 492 €	8 623 € (25 %)
Opération 307 – Investissements généraux relatifs aux autres services publics communaux	60 000 €	15 000 € (25 %)
Opération 308 – Parc immobilier privé de la commune	78 800 €	19 700 € (25 %)
TOTAL	1 579 959 €	223 094 € (14 %)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 21 voix POUR (dont 3 pouvoirs) et 1 abstention (Grégory BUBENHEIMER) :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, en amont du vote du budget primitif des dépenses d'investissements nouvelles dans la limite de 25 % maximum des dépenses d'investissement du budget primitif 2019.

104. Modifications du tableau des effectifs

Monsieur Alain DIET présente une proposition de modification du tableau des effectifs liée au remplacement du responsable des services techniques.

Emploi - Motif	Grade	Ancienne quotité horaire	Nouvelle quotité horaire
Responsable des services techniques	Agent de maîtrise principal	TC	Poste supprimé
Responsable des services techniques	Adjoint technique Principal de 1ère classe	Poste créé	TC

Il rappelle que M. Stephen RIVOAL prendra ses fonctions de responsable des services techniques le 2 janvier 2020. Il était actuellement responsable du secteur voirie de la commune de Châteauneuf-sur-Loire.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications de postes présentées ci-dessus.

105. Tarifs 2020

Madame Odile BOURGOIN présente les propositions de tarifs pour l'année 2020. La commission Finances, lors de sa réunion du 5 décembre 2019, a décidé de ne pas appliquer de revalorisations cette année.

Les tarifs sont donc les suivants :

Locations de salles municipales :

		Clérycois	Extérieur
Espace Loire Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	470 €	730 €
	Majoration Chauffage du 1 ^{er} octobre au 31 mars	62 €	62 €
Espace Loire Associations cléricoises	Location Journée	210 €	
Espace Ardoux Particuliers, entreprises, associations non cléricoises	Location Journée	135 €	210 €
Espace Ardoux Associations cléricoises	Location Journée	105 €	
Salle Charlotte de Savoie Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	70 €	70 €

Il est précisé que les tarifs de location pour les associations cléricoises ne sont pas appliqués puisqu'elles bénéficient de la location gratuite des salles, en revanche, ce tarif est celui qui sert de référence pour l'évaluation des avantages en nature apportés par la commune à ces associations. Il est précisé que pour toutes les autres salles (Genêts d'Or...) qui ne sont pas listées ci-dessous, il est utilisé en cas de besoin le tarif de référence de l'espace Ardoux.

Location de matériels :

Barnums	135 €
Table	9 €
Banc	4 €

Bibliothèque municipale :

Bibliothèque municipale	Adultes cléricois	7 €
	Adultes non cléricois	10 €
	- de 18 ans et bénévoles de la bibliothèque	Gratuit

Droits de Place :

Permanents	Marché	Mètre linéaire / jour	1,15 €
	Droit de terrasse et d'occupation du domaine public	Mètre carré / an	4,00 €
	Ventes au déballage (camions...)	Forfait / journée	55 €
	Cirques	Forfait (comprenant les fluides)	90 €
Foire aux pommes	Petit Manège	Forfait	50 €
	Grand Manège	Forfait	120 €

Encarts dans le bulletin municipal :

1/8 ^e de page	105 €
1/4 de page	200 €
1/2 de page	295 €
Page entière	370 €

Photocopies :

Particuliers	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Pour les associations cléricois, les copies N&B demeurent offertes mais les copies couleurs sont facturées à prix coûtant. Les associations doivent désormais fournir leur papier (sinon celui-ci facturé 5 cts par feuille A4).

Associations cléricois	Noir et blanc	Couleur
A4	Gratuit	0,10 €
A3	Gratuit	0,20 €

Capture et dépôt d'animaux divagants :

Forfait de capture	45 € / animal
Forfait de garde (dès le jour de capture)	10 € / jour / animal
Forfait d'identification si non pucé	65 € / animal

Cimetière municipal :

	6	30 ans	50 ans	Renouvellement 15 ans	Renouvellement 30 ans
Concession		330 €	550 €	165 €	330 €
Cavurne	390 €	610 €			
Colombarium (petit)	320 €	540 €			
Colombarium (grand)	370 €	590 €			
Inhumation supplémentaire dans concession existante	70 € (seulement dans les concessions acquises ou renouvelées depuis le 1 ^{er} février 2016)				

Monsieur Grégory BUBENHEIMER suggère d'indiquer la gratuité dans la délibération plutôt qu'un tarif. Madame Odile BOURGOIN dit qu'il lui semble intéressant de rappeler le coût des salles que la commune apporte aux associations.

Monsieur Claude BOISSAY souhaite réaffirmer une limite de location à deux par an. Madame Anne-Sophie MOUZET répond que cette limitait existait et n'était pas appliquée. Il ne lui semble donc pas pertinent de réaffirmer cette limite dans la délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les tarifs municipaux tels que proposés et de dire qu'ils entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

106. Règles de maintien du régime indemnitaire des agents municipaux en cas de maladie

Monsieur Gérard CORGNAC informe que dans le cadre des travaux sur la protection sociale des agents, il est apparu la nécessité de préciser les conditions de maintien et de modulation du régime indemnitaire. En effet, la délibération du 27 mars 2017 a repris l'esprit des règles de référence applicables aux fonctionnaires d'Etat, mais sans viser précisément ce texte réglementaire.

La commission Finances, lors de sa réunion du 10 octobre 2019, a approuvé que la délibération soit complétée pour s'aligner officiellement sur les conditions fixées par le décret du 26 août 2010 pour les fonctionnaires de l'Etat. Cela ne change rien pour les agents, mais permet à la collectivité en cas de difficultés d'interprétation d'une règle ou de situation particulière de pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des solutions et de la jurisprudence qui ont été développées pour les agents de l'Etat et pour les très nombreuses collectivités qui appuient aussi leur délibération sur ce décret.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De décider d'aligner les règles de maintien du régime indemnitaire en cas de maladie sur celles fixées par le décret du 26 août 2010 pour l'IFSE et l'allocation de Noël (13e mois) ;
- De maintenir inchangées les règles de maintien du Complément indemnitaire annuel, appelé « prime de performance », qui sont suffisamment précises dans la délibération de mars 2017.

107. Marché public d'assurances : choix des titulaires

Monsieur Alain DIET informe que les contrats d'assurance de la commune étaient à échéance et qu'il était nécessaire de pourvoir au renouvellement par la publication d'un marché public. La commune de

Cléry-Saint-André s'est adjoint les services d'un cabinet spécialisé pour mettre à jour les risques et les garanties.

Le marché a été divisé en 4 lots :

- Dommages aux biens ;
- Responsabilité civile ;
- Automobiles et auto-collaborateurs ;
- Protection juridique et fonctionnelle.

Les résultats de l'analyse des offres permettent d'obtenir une diminution de plus de 15 000 euros par an des cotisations, à garantie identiques, voire supérieures. Un important travail d'actualisation des risques a été réalisé à cette occasion.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les différents lots du marché public d'assurances comme suit :
 - o Lot 1 « Dommages aux biens » : compagnie Groupama pour un montant annuel de 5 975,88 euros par an ;
 - o Lot 2 « Responsabilité civile » : compagnie Groupama pour un montant annuel de 1 206,24 euros par an ;
 - o Lot 4 « Protection juridique et fonctionnelle » : cabinet CFDP pour un montant annuel de 857,17 euros par an.
- De maintenir en examen prolongé le lot 3 « Véhicules » pour lequel une demande de renseignements complémentaires a été formulée à l'un des candidats ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Vie des commissions municipales

La commission « Urbanisme » s'est réunie le 18 novembre 2019 pour attribuer le premier dossier d'aide aux façades et faire le point sur plusieurs dossiers en cours.

La commission « Finances » s'est réunie le 5 décembre 2019 pour analyser la proposition de débat d'orientation budgétaire et la proposition de décision budgétaire modificative.

La commission « Action sociale » s'est réunie le 28 novembre 2019 pour préparer les manifestations d'hiver, notamment le cocktail de Noël des agents qui aura lieu le 12 décembre, et le repas des aînés 2020.

La commission « Affaires scolaires » se réunira le 10 décembre 2019 pour l'examen des demandes de financement des voyages scolaires.

La commission « Travaux, sécurité, circulation » se réunira le 14 décembre 2019 à 9h30 pour travailler sur divers dossiers.

La commission « Ville durable » se réunira le 19 décembre 2019 pour l'analyse des propositions de rénovation de parterres.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- **La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :**

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 novembre 2019 à Cléry-Saint-André en présence de Claude BOISSAY, Odile BOURGOIN et Gérard CORGNAC. Il se réunira de nouveau le 12 décembre 2019 à Meung-sur-Loire.

La conférence des Maires s'est réunie le 4 novembre 2019 à Cléry-Saint-André puis le 2 décembre 2019 à Meung-sur-Loire en présence de Gérard CORGNAC.

Le bureau communautaire s'est réuni le 16 octobre et le 25 novembre 2019 à Meung-sur-Loire en présence de Gérard CORGNAC.

La commission Finances s'est réunie le 5 novembre et le 3 décembre 2019 à Beaugency en présence de Gérard CORGNAC.

La commission Développement économique s'est réunie le 27 novembre 2019 à Meung-sur-Loire en présence de Claude BOISSAY.

La commission Collecte des Déchets s'est réunie le 16 octobre 2019 à Beaugency. La sous-commission Rivières s'est réunie le 6 novembre 2019. La commission « Enfance Jeunesse » s'est réunie le 7 novembre 2019. La commission Assainissement s'est réunie le 18 novembre 2019.

La commission Locale d'évaluation des transferts de charges s'est réunie le 4 novembre 2019 à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25 octobre, le 5 novembre 2019 et le 28 novembre 2019 à Meung-sur-Loire en présence de Gérard CORGNAC.

La traditionnelle Session agricole avait lieu cette année au Bardon, le 3 décembre 2019.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :**

Le comité syndical s'est réuni le 12 novembre 2019 à Mézières-lez-Cléry sous la présidence d'Alain GRILLON et en présence de Gérard CORGNAC, Nicole DESSIAUME, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER, Sylvie THIERY et Daniel ZONCA.

Le bureau s'est réuni le 22 octobre 2019 en présence d'Alain DIET, Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

- **Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)**

Le Comité syndical se réunit le 9 Décembre à Mareau-aux-Prés. Les points évoqués sont la modification du logo du SMETABA, la participation du SMETABA à la semaine des rivières en partenariat avec les communes intéressées et la préparation du budget 2020.

- **Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)**

Le Comité syndical s'est réuni le 21 novembre 2019 à Mareau-aux-Prés en présence de Sylvie THIERY et Bertrand HUTTEL. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la protection sociale des agents et la modification de tableau des effectifs.

Le bureau syndical s'est réuni le 19 novembre 2019 en présence de Sylvie THIERY.

• **Le Syndicat Mixte du PETR Loire Beauce :**

Le comité syndical s'est déroulé le 16 octobre 2019 à Saint-Péravy-la-Colombe pour donner un avis sur plusieurs procédures de révision de PLU et faire le point sur les dossiers en cours. Il s'est réuni de nouveau le 14 novembre 2019 à Cléry-Saint-André en présence de Gérard CORGNAC. L'unique point à l'ordre du jour était la suspension de la procédure de consultation des personnes publiques associées sur le projet de SCoT. Il se réunira le 18 décembre 2019 à 17h30 à Baccon.

Le bureau syndical se réunira le 10 décembre 2019 à 9h00 à Saint-Ay.

Il sera suivi à 10h30 d'un Comité de suivi du SCoT chargé de faire le point sur la suite de la procédure et la clarification de certaines données intégrées au SCoT.

Le comité de programmation LEADER s'est réuni le 4 décembre 2019 à Saint Ay en présence de Gérard CORGNAC pour l'examen de plusieurs dossiers d'aide.

Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe que la commune de Cléry-Saint-André comptait, au 15 novembre 2019, 136 demandeurs d'emploi (+ 4 par rapport à septembre). La répartition de ces demandeurs est de 74 hommes et 62 femmes ; de 114 indemnisables (+ 9) et 22 non-indemnisables (- 5).

Madame Sylvie THIERY informe que les contrôles périodiques de la qualité de l'eau ont été réalisés sur la commune le 18 avril 2019 en mairie, le 21 mai 2019 au centre technique municipal et le 22 juillet 2019 au château d'eau et que l'ensemble des paramètres étaient conformes aux exigences de qualité en vigueur.

Madame Sylvie THIERY rappelle que le 11 février 2020 aura lieu le forum de l'emploi organisé conjointement par les communes de Cléry-Saint-André, Beaugency et Meung-sur-Loire. Il a lieu cette année à Meung-sur-Loire.

Monsieur Thierry TELLIER informe des prochaines manifestations prévues sur la commune :

- Le 12 décembre à 19h en Mairie : Cocktail de Noël des Agents municipaux, organisé par la commission Action sociale. L'ensemble des conseillers municipaux sont invités ;
- Le 13 décembre de 16h à 21h, le Marché de Noël se tiendra sur le parvis de la Basilique ;
- Le 16 décembre à 19h l'Ecole municipale de Musique présentera son spectacle « Le Noël de la Momie » ;
- Le 21 décembre, a lieu à l'Espace Loire le Loto des Sapeurs Pompiers
- Le 30 janvier 2020 à Espace Loire est programmée la traditionnelle cérémonie des Vœux de la Municipalité.

Questions des membres du Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal devrait avoir lieu le lundi 2 ou 9 février 2020. Ce sera le dernier conseil de la mandature.

Monsieur Gérard CORGNAC informe qu'un repas du cœur va être organisé le 20 décembre prochain à l'Espace Loire à l'initiative d'une commerçante en lien avec le Secours catholique. Ce repas est à destination des habitants les plus pauvres ou isolés.

La séance est levée à 21h10.

Liste et numéros d'ordre des délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

96. Actes pris dans le cadre des délégations

TRAVAUX - SECURITE

97. Avenants aux marchés de travaux d'aménagement de la Place Charles De Gaulle

98. Extension du restaurant scolaire : demandes de subventions

URBANISME

99. Point d'information sur le dispositif d'aides à la rénovation des façades et orientations 2020

100. Adhésion au CAUE du Loiret

FINANCES

101. Débat d'orientations budgétaires 2020

102. Décision budgétaire modificative n°2 du budget principal

103. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020

104. Modifications du tableau des effectifs

105. Tarifs 2020

106. Règles de maintien du régime indemnitaire des agents municipaux en cas de maladie

107. Marché public d'assurances : choix des titulaires

*Certifiées exécutoires après publication le et transmission en préfecture
le*

Le Maire, le

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	
Claude BOISSAY		Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>
Alain DIET		Nicole DESSIAUME	
Odile BOURGOIN		Marie HUBERT BAECHLER	
Thierry TELLIER		Marie-Thérèse LAGNAIS-GOLDFEIL	
Laurence HUME		Olivier JOUIN	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>
Alain GRILLON	<i>Absent ayant donné pouvoir</i>	Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA		Gabriel PINSARD	
Bertrand HUTTEL		Karine SAINTON	
Catherine BURAUULT	<i>Absent</i>	Grégory BUBENHEIMER	
Nathalie DUPUIS			